

GVM Sion

Ecole Officielle de Pilotage



Dossier d'information aux élèves-pilotes

- Introduction
- Les activités du club
- L'école de pilotage
- Comment apprendre à piloter
- Formation pratique
- Formation théorique
- Radiotéléphonie
- Examens
- Perfectionnements

Introduction

Apprendre à piloter est un défi que de nombreuses personnes souhaitent relever. Piloter un avion léger peut être une aventure enrichissante, qui est non seulement agréable, mais qui peut aussi déboucher sur une carrière intéressante et offrir des occasions de voyager.

Le Groupe de Vol à Moteur de Sion (GVM Sion) est une section indépendante de l'Aéro-Club de Suisse, section Valais. Il compte à ce jour plus de 200 membres pilotes. La popularité de l'aviation va grandissante et il s'agit aujourd'hui de démystifier ce mode de transport et de loisir de plus en plus pratiqué et apprécié.

Ce dossier est destiné à toutes personnes intéressées par l'école d'aviation du GVM Sion. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour la formation de pilote privé avion PPL(A).

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous conseillons fortement d'effectuer un vol d'initiation afin d'établir un premier contact avec le vol à moteur. Vous serez placé aux commandes d'un avion monomoteur en compagnie d'un instructeur professionnel. Il se fera également un plaisir de répondre à vos questions et vous donner une vision d'ensemble de la formation de pilote privé.

Les activités du club

Voici la liste des principales activités du GVM Sion:

Une **école d'aviation** permanente ainsi que plusieurs instructeurs présents au club et prêts à dispenser les cours pratiques.

Des **vols d'initiation** pour découvrir le pilotage d'un avion et faire naître de nouvelles passions.

Des **perfectionnements** après l'obtention de la licence de pilote privé: voltige, atterrissages sur glaciers et vols de nuit.

De nombreuses **sorties** et **animations** proposées tout au long de l'année aux membres afin d'entretenir l'esprit de club et de découvrir de nouvelles destinations.

L'école de pilotage

Le GVM Sion est à même d'assurer la formation des pilotes en français, allemand, anglais et espagnol et ce dans les domaines suivants : pilote privé, vol de nuit, radiotéléphonie, radionavigation, atterrissages sur glaciers et voltige.

Pour ce faire l'école dispose d'un chef instructeur avec son équipe de 15 instructeurs auxiliaires. Ce personnel permet d'assurer la formation théorique plusieurs fois par année. L'instruction pratique se fait individuellement et sur rendez-vous selon un programme établi d'un commun accord par l'élève et son instructeur.





Comment apprendre à piloter ?

Pour entrer à l'école d'aviation, le candidat doit tout d'abord répondre aux exigences suivantes:

Être âgé de 16 ans révolus pour commencer l'écolage. Être âgé de 17 ans révolus pour obtenir la licence.

Devenir membre du GVM Sion et s'affranchir des frais d'inscription (CHF 600.-) et de la cotisation annuelle (CHF 300.-).

Etablir un certificat médical de classe 2 délivré par un médecin-conseil agréé par l'Office Fédéral de l'Aviation Civile (OFAC) soit:

Berclaz Stéphane, Sierre	+41 27 455 8494
Perruchoud Stéphanie, Sierre	+41 27 455 6666
Pernet Manuel, Sion, Barmois	+41 27 203 3757
Piccinin, Pascal, St-Maurice	+41 24 485 3015

Note: le candidat pilote peut commencer la formation sans certificat médical mais devra être en possession de celui-ci avant son premier vol seul à bord.



Formation pratique

L'enseignement pratique de base s'effectue aux commandes d'un Robin DR400/160 et consiste en un total minimum de 45 heures de vol effectif dont 10 heures en pilotage seul à bord.

L'instruction est progressive et se déroule de la façon suivante:

- ✓ Prise de contact avec l'avion et le plaisir du vol
- ✓ Manipulation de l'avion lors de diverses phases du vol (montée, croisière, virage et descente)
- ✓ Apprentissage du décollage et de l'atterrissage.
- ✓ Pratique de certains exercices seul à bord et approche de précision.
- ✓ Navigation aérienne et technique de vol en montagne.
- ✓ Technique de radionavigation et procédure de radiotéléphonie.
- ✓ Plusieurs vols seul à bord dont un vol d'au moins 270 km avec 2 atterrissages intermédiaires sur des terrains extérieurs.
- ✓ Révision et préparation pour l'examen pratique avec un expert de l'OFAC.

Lors de l'inscription, l'élève recevra un manuel de formation pratique ainsi que les documents nécessaires.

Formation théorique

La formation théorique est dispensée en classe par des instructeurs. Elle s'effectue idéalement en parallèle avec l'instruction pratique. Les cours sont organisés deux fois par année, lors de sessions de printemps et d'automne. Ils sont généralement répartis sur 5 fins de semaine, le vendredi, samedi et dimanche, en journée dans la salle de théorie du GVM située dans l'aérogare de l'aéroport de Sion.

Lorsque l'examen théorique est réussi, il reste valable pendant 24 mois. L'examen pratique devra donc être passé durant ce délai.

Radiotéléphonie

Le vol dans les zones contrôlées nécessite l'utilisation de la radiotéléphonie pour les contacts avec le contrôle aérien. Une licence UIT ou nationale est nécessaire pour utiliser une radio dans de telles zones. C'est également le cas de l'aéroport de Sion.

L'école du GVM organise des cours pour l'obtention de la licence radio.

Examens

Pour l'examen théorique, le candidat est présenté à une session par l'école. Il aura reçu lors du cours théorique toutes les informations nécessaires et aura déjà subi un pré-examen interne à l'école afin de s'assurer qu'il soit prêt à passer l'examen théorique de l'OFAC. L'examen final a lieu à Lausanne.

Pour l'examen de radiotéléphonie, la procédure est la même que pour l'examen théorique. L'examen radio comprend une partie théorique et une partie pratique (simulation d'un vol). Cet examen se déroule normalement à Lausanne.

L'examen pratique de pilote privé se fait sur rendez-vous avec un expert désigné par l'OFAC. Un vol de navigation avec un atterrissage sur un terrain extérieur sera effectué. Vous serez jugé durant toutes les phases du vol. Le programme ainsi que les tolérances sont définies clairement avant l'examen.



Perfectionnements

Une fois la licence de pilote privé obtenue, l'école vous offre la possibilité de vous perfectionner afin de découvrir de nouveaux horizons et de nouvelles activités notamment:

- ✓ L'acrobatie aérienne grâce à l'avion de voltige
- ✓ Le vol de nuit
- ✓ Les atterrissages sur glacier et le vol en montagne avec le Groupe de Vol Montagne et Glaciers

Le GVM propose aussi de nombreuses activités à ses membres et ceci durant toute l'année, comme par exemple la sortie de 3 jours ou encore le concours d'atterrissage.

Contact

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, vous pouvez vous rendre sur notre site internet www.gvm-sion.ch. Vous y trouverez les différents formulaires et documents nécessaires à votre formation de pilote privé. Pour toutes questions ou informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

- ✓ Notre **responsable administratif**, Eric Fournier, +41 308 9364 ou info@gvm-sion.ch
- ✓ Notre **Chef d'école**, Jean-Michel Praz, +41 78 611 8849 ou ecole@gvm-sion.ch
- ✓ Notre **Chef Instructeur**, Frédéric Dubois, +41 457 1725 ou ecole@gvm-sion.ch

Merci de l'intérêt que vous portez à notre école d'aviation